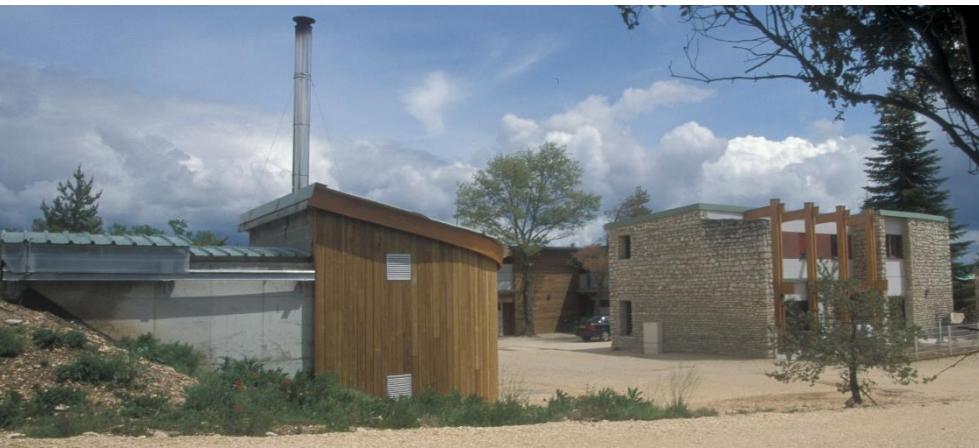
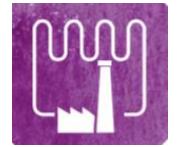


**Vous êtes un maître d'ouvrage public, parapublic ou privé ?
Réalisez des économies de fonctionnement et
devenez un acteur de la transition énergétique !**

**> Le Contrat Territorial de développement des Energies Renouvelables Thermiques :
c'est l'occasion de passer aux énergies renouvelables,
des ressources écologiques, abondantes, accessibles,
au service de l'efficacité énergétique.**



Passez des énergies fossiles aux énergies renouvelables grâce au CT EnR 84

Un programme qui vous accompagne de l'idée à la réalisation de votre projet d'énergies renouvelables thermiques

QUELLES ÉNERGIES ?

CHAUFFAGE

PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Utiliser une ressource valorisant les circuits courts et les emplois locaux, aux coûts bas et stables et pour laquelle les équipements bénéficient de hautes performances.



Bois Énergie

CLIQUEZ ICI pour voir des exemples d'installations
Bois Energie – Lien : <https://urlz.fr/eOdL>



Solaire thermique

PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Profiter d'une énergie gratuite et abondante localement (l'énergie thermique du rayonnement solaire) à un coût optimisé (camping, piscine, établissements sportifs, de santé, exploitation agricole, élevage -, etc.).

CHAUFFAGE

REFROIDISSEMENT

Profiter d'une source d'énergie souterraine (sol, nappe, etc.) quasi-continue, indépendante des conditions atmosphériques, pour l'utiliser sous forme de chaleur.

Géothermie



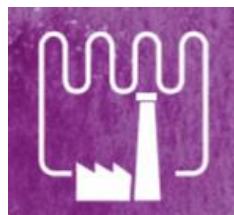
Chaleur fatale



PRODUCTION DE CHALEUR

Récupérer l'énergie thermique « perdue » dans des process (sites industriels, raffineries, hôpitaux, data-centers, usines d'incinération des ordures ménagères, sites de production d'électricité...) afin de la valoriser.

Réseaux de chaleur associés à ces EnR



DISTRIBUTION DE CHALEUR

Centraliser un système de production de chaleur et distribuer la chaleur à plusieurs consommateurs sur un quartier (habitations, immeubles de bureau, centres commerciaux, hôpitaux, usines...).

Passez des énergies fossiles aux énergies renouvelables grâce au CT EnR 84

Un programme qui vous accompagne de l'idée à la réalisation de votre projet d'énergies renouvelables thermiques

QUELLES AIDES FINANCIÈRES ?



Nous réalisons **une note d'opportunité gratuite** durant la phase d'étude de préfiguration pour les porteurs de projets potentiels (jusqu'en juin 2021).

→ **La note d'opportunité est un véritable outil d'aide à la décision : elle permet d'évaluer la pertinence et la viabilité du projet**



Les aides possibles une fois le CT EnR 84 signé sont de deux types :

- **Aides pour la réalisation des études de faisabilité** et éventuelles études associées (par exemple test de réponse thermique pour de la géothermie, AMO globale performance énergétique ou qualité environnementale, etc.) : **de 50 à 70% du montant de l'étude HT** (soutien financier de la Région).
- **Aides à l'investissement pour la réalisation des travaux** liés à la mise en œuvre d'une source d'énergie renouvelable thermique : elles dépendent du type d'énergie utilisé et de la puissance de l'installation ; elles représentent **30 à 50% du montant des travaux HT** (soutien financier de l'Ademe et de la Région).

Les modalités précises de financement du CT EnR 84 seront déterminées au cours du 1^{er} trimestre 2021 : **avec la note d'opportunité, vous aurez une estimation de l'aide financière spécifique pour votre projet !**

Exemples d'aides financières possibles



Solaire thermique

Pour un gymnase de 2 000m² :

- Consommation annuelle d'ECS : 67 MWh
- Production solaire utile de 42 MWh /an pour 68m² de panneaux

→ Aide fonds chaleur : $(40 \times 35 + 2 \times 30) \times 20 = 29\,200$ € soit 40 à 55% du montant d'investissement travaux dédié



Bois Énergie / Biomasse

- Une chaufferie de 1 200 MWh EnR/an alimentant une clinique : aide potentielle de 240 000 €
- Une chaufferie de 2 000 MWh EnR/an alimentant un réseau de chaleur urbain : aide potentielle de 352 000 €



Géothermie avec pompe à chaleur

Pour une PAC sur nappe produisant 400 MWh de chaleur/an dont le coefficient de performance est de 4, et dont la production équivalente est de 300 MWh EnR/an (énergie prélevée sur la nappe) → le montant indicatif d'aide ADEME est de 120 000 € = $(300 \times 20 \times 20)$.

Pour une PAC sur sondes avec environ 1 500 mètres linéaires et produisant 150 MWh de chaud/an : en supposant que la PAC a un coefficient de performance de 3,8, cela équivaut à une production de 110 MWh EnR/an (énergie prélevée dans le sous-sol) → aide potentielle de 88 000 €

Passez des énergies fossiles aux énergies renouvelables grâce au CT EnR 84

Un programme qui vous accompagne de l'idée à la réalisation de votre projet d'énergies renouvelables thermiques

QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

Maîtres d'ouvrage publics ou parapublics : l'ensemble du patrimoine est éligible au dispositif

- Les communes, intercommunalités et leurs groupements
- Les bailleurs sociaux
- L'État et les administrations déconcentrées
- La Région
- Le Département
- Les hôpitaux, cliniques, maisons de retraite...

Maîtres d'ouvrage privés (hors particuliers) :

- Entreprises industrielles et commerciales
- Propriétaires d'hôtels, de campings, de bureaux
- Entreprises agricoles
- Copropriétés



Passez des énergies fossiles aux énergies renouvelables grâce au CT EnR 84

Un programme qui vous accompagne de l'idée à la réalisation de votre projet d'énergies renouvelables thermiques

QUELS OBJECTIFS, QUEL CALENDRIER ?

Accélérer le déploiement des énergies renouvelables thermiques sur le territoire

Permettre l'accès aux financements du Fonds Chaleur aux petites installations non éligibles, seules, à ce dispositif

Créer une dynamique territoriale autour des énergies renouvelables

Assurer un véritable accompagnement des porteurs de projet sur les plans technique, administratif et financier tout au long de leur projet

Faciliter la gestion administrative pour les porteurs de projet (principe de l'opérateur territorial en guichet unique)

Janvier à juin 2021

Étude de préfiguration préalable à la signature du CT EnR 84

Objectif : s'assurer que le territoire dispose de suffisamment de projets pour atteindre collectivement les seuils d'éligibilité du Fonds Chaleur par filière.

- Analyse rapide des enjeux EnR thermiques du territoire
- Mobilisation des acteurs en faveur des projets EnR thermiques
- Recensement des projets potentiels et réalisation de notes d'opportunités



SEV 84 et Parc du Luberon sont animateurs de cette phase d'étude.



Le SEV 84 porte le CT EnR, le Parc du Luberon reste en appui sur son territoire.



Vous avez un projet d'énergies renouvelables thermiques ? **CONTACTEZ-NOUS !**

Un contact spécifique selon la zone sur laquelle se trouve votre projet

CLIQUEZ ICI

pour voir à quelle zone est rattachée votre commune
Lien : <https://urlz.fr/eOdJ>

**CONTACT
Zone 1**

Agence Locale de la Transition Energétique
Isabelle FABRE
isabelle.fabre@alte-provence.org

**CONTACT
Zone 2**

Centre pour l'environnement et le développement des énergies renouvelables
François GIRARD
francois.girard@ceder-provence.org



COORDINATION

Alexandre THOMAS
athomas@sev84.fr

- 1 Saint-Marcellin-lès-Vaison
- 2 Saint-Hippolyte-le-Graveyron
- 3 Saint-Pierre-de-Vassols
- 4 Saint-Saturnin-lès-Avignon
- 5 Jonquerettes
- 6 Saint-Pierre-de-Vassols

Vous avez un projet d'énergies renouvelables thermiques ? **CONTACTEZ-NOUS !**

Un contact spécifique selon la zone sur laquelle se trouve votre projet

CLIQUEZ ICI

pour voir à quelle zone est rattachée votre commune
Lien : <https://urlz.fr/eOdJ>

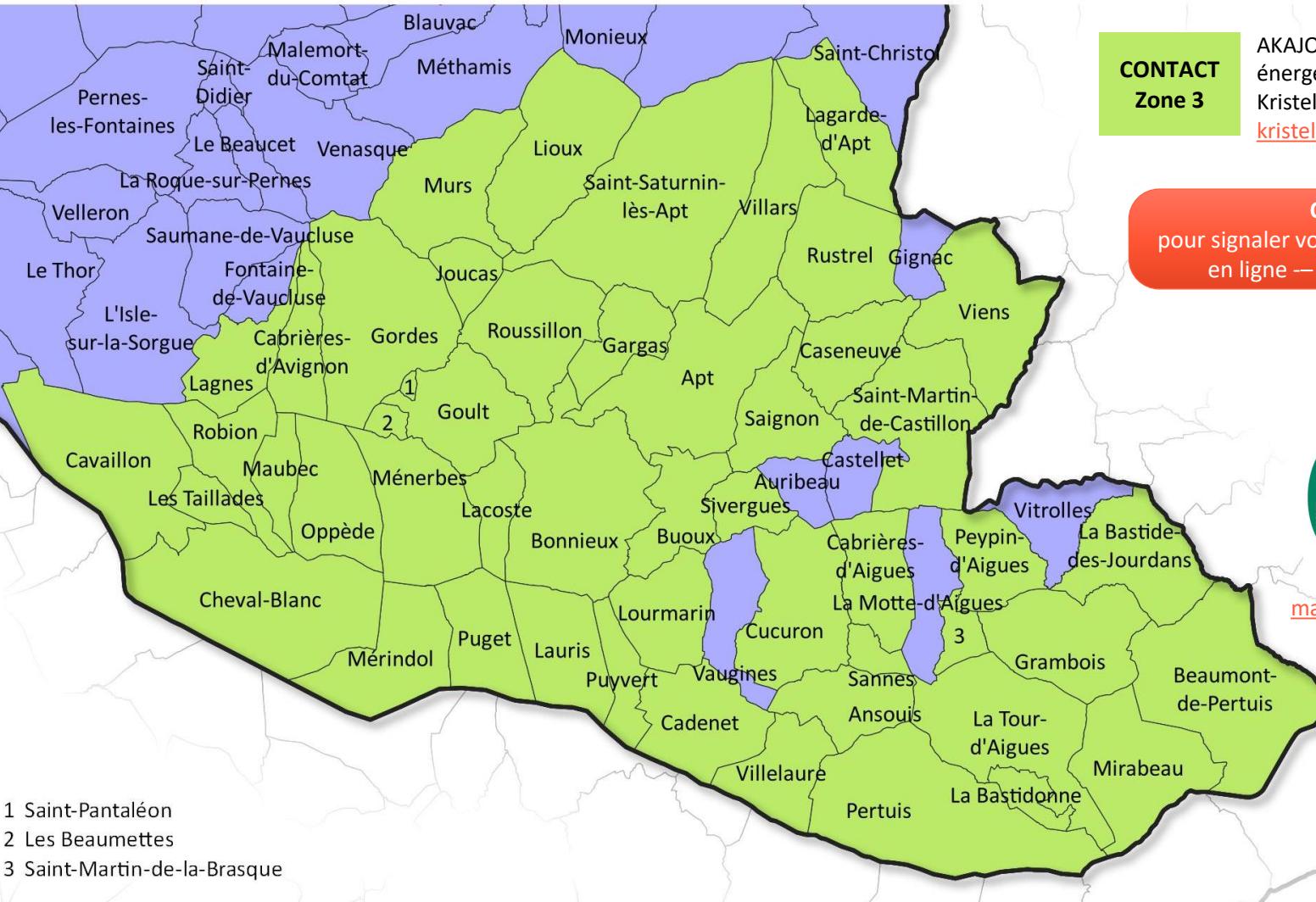
CONTACT
Zone 3

AKAJOULE, bureau d'études en efficacité énergétique et énergies renouvelables
Kristelle LE CAM

kristelle.lecam@akajoule.com

OU CLIQUEZ ICI

pour signaler votre projet via le questionnaire en ligne — Lien : <https://urlz.fr/eLJ1>



Parc
naturel
régional
du Luberon

COORDINATION

Matthieu CAMPS

matthieu.camps@parcduluberon.fr

Passez des énergies fossiles aux énergies renouvelables grâce au CT EnR 84

Un programme qui vous accompagne de l'idée à la réalisation de votre projet d'énergies renouvelables thermiques

DEUX ACTEURS POUR L'ÉTUDE DE PRÉFIGURATION



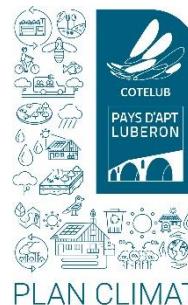
Syndicat d'Énergie Vaclusien
Immeuble LE SAPHIR
477 Avenue Jules Verne
84700 SORGUES
www.sev84.fr



Parc naturel régional
du Luberon
60 place Jean Jaurès
84400 APT
www.parcduluberon.fr

EN PARTENARIAT AVEC...

AVEC LE SOUTIEN ET LE FINANCEMENT DE...



CETTE ACTION EST INSCRITE DANS LES PLANS CLIMAT DES EPCI, COORDONNATEURS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE